



## Syndicat National FO des Lycées et Collèges

Section académique de Créteil

SNFOLC Maison départementale des syndicats

Rue des Archives 94010 Créteil Cedex

☎ 01 49 80 91 95 - 68 92 Fax : 01 49 80 68 96

E-mail : [snfolc.creteil@gmail.com](mailto:snfolc.creteil@gmail.com) Site : <http://www.snfolc-creteil.fr>

Plus que jamais après le Comité Technique Ministériel du 7 décembre 2016

**Transposition PPCR - refonte de l'évaluation: RETRAIT**

**Rassemblement au ministère le 1er février 2017!**

Mercredi 7 décembre, au Comité Technique Ministériel, la Ministre a soumis aux organisations syndicales un projet de décret statutaire de transposition du dispositif PPCR sur les carrières et l'évaluation des personnels.

### Ce projet de décret inscrirait dans les statuts particuliers des certifiés, agrégés, CPE :

- **La classe exceptionnelle** pour ces trois corps (accessible pour, à terme en 2023, seulement 10% des collègues dont 8% sur la base de fonctions particulières)
- **"l'accompagnement" obligatoire** décidé par l'institution, généralisant de fait les "formations-formatage" dont le but est de faire passer les contre-réformes (au contraire du droit à la formation continue librement choisie par chaque collègue)
- **la suppression de la notation chiffrée** (notations administrative et pédagogique, qui sont dans l'ensemble encadrées et liées à l'ancienneté dans le corps) pour organiser l'évaluation des enseignants et CPE autour de 3 rendez vous de carrière (inspection, entretien avec inspecteur, entretien avec chef d'établissement) à des moments précis (2ème année du 6ème échelon, entre 18 et 30 mois d'ancienneté dans le 8ème échelon, 2ème année du 9ème échelon) donnant lieu à une évaluation finale dont les modalités seront définies par arrêté (et qui servira de base à une bonification d'un an ou qui permettra l'accès à la hors classe)
- le reclassement de chaque collègue dans les nouvelles grilles salariales PPCR dès le 1er septembre 2017.

Vote sur le décret au Comité Technique Ministériel du mercredi 7 décembre:

**Contre** ( FO, CGT, FGAF),  
**Pour** (CFDT, FSU, UNSA)

**Ce projet de décret individualise les carrières, remet en cause la liberté pédagogique, organise le blocage des salaires, cherche à soumettre les collègues à l'arbitraire local via des entretiens professionnels et de "l'accompagnement": il est inacceptable, il doit être retiré!**

**Des collègues de 38 établissements ont pris position pour le retrait du projet de refonte de l'évaluation**

**Seine-Saint-Denis:** Collège JP Timbaud de Bobigny (AG avec les sections FO, SNES, CNT et SUD); Collège Alfred Sisley de L'île St Denis (AG avec FO); Collège J.Lolive de Pantin (AG avec FO, SNES); Collège J.Prévert de Noisy le Sec (pétition avec FO, Sud 35 signatures); Collège Jean Moulin de Montreuil (AG avec FO, SNES, Sud); Collège Jean Lurçat de St Denis (AG avec SNES, FO); Collège Joséphine Baker de St Ouen (AG avec FO); Lycée Jean Jaures de Montreuil (AG avec FO); Lycée-collège OI de Gougues de Noisy le Sec (pétition avec FO, 20 signatures); Lycée Jean Zay d'Aulnay Sous Bois (Pétition SNES-FO-Sud décidée en AG); Lycée Clémenceau de Villemomble (HIS FO-Sud-CGT, pétition en cours); Collège Gabriel Péri d'Aubervilliers (HIS Snes-FO-SUD); Lycée Evariste Galois de Noisy le Grand (Pétition FO-SNES-Sud, 24 signatures); Collège Rosa Luxemburg d'Aubervilliers (AG avec FO, pétition en cours); Lycée A.Schweitzer du Raincy (motion FO, SNES, Sud); collègue Roger Martin du Gard d'Epinay sur Seine (Snes-FO 36 signatures); collègue Mandela du Blanc Mesnil (pétition FO 14 signatures); Collège Marie Curie des Lilas (pétition FO signée par 27 collègues); collègue Travail Bagnolet

**Seine et Marne:** Lycée Charlotte Delbo, Dammartin en Goëlle (AG avec FO-CGT-SUD), Lycée Jehan de Chelles (AG avec FO-SNES), Campus Ferry/Cormier de Coulommiers (AG avec FO, SNES, CGT), Lycée Pierre de Coubertin (AG avec FO et SNES)

**Val de Marne:** Collège Pissaro de St-Maur (HIS FO), Collège Victor Hugo de Créteil (HIS FO), Collège Les Closeaux de Rungis (AG avec FO, SNEP et SNES), Collège Amédée Dunois de Boissy (HIS avec FO et SNES), Collège Léon Blum d'Alfortville (HIS avec FO et SNES), Lycée Fernand Léger d'Ivry (AG avec CGT, SNALC, SNEP, SNETAA-FO SNFOLC, SUD-Solidaires voté à l'unanimité des vingt-et-un enseignants présents), Collège Albert Cron du Kremlin-Bicêtre (HIS avec FO et SNES motion/pétition adoptée à l'unanimité); Lycée Arago de Villeneuve-St-Georges (avec SNFOLC et SNETAA-FO); Collège Guy Moquet de Villejuif (pétition avec FO); Lycée Jean Macé de Vitry (AG et pétition FO, SNES, CGT, Sud); Lycée Guillaume Budé de Limeil-Brévannes (AG avec FO, SNES); Collège Janusz-Korczak de Limeil-Brévannes (réunion FO pétition en cours de signature); Lycée Maximilien-Perret d'Alfortville (Motion adoptée en AG avec CGT et FO); Cité scolaire Edouard-Branly de Nogent-sur-Marne (AG avec FO, SNES, CGT, motion-pétition à l'unanimité des 35 présents)

**La FNEC FP FO a décidé au niveau national d'organiser le 1er février prochain un rassemblement pour aller porter au ministère les prises de position, motions, pétitions exigeant le retrait du projet de décret de la ministre concernant l'évaluation et la transposition de PPCR. Elle a proposé cette action commune à la CGT et à Sud.**

**Le SNFOLC Créteil appelle les collègues à se réunir dans leurs établissements, à prendre position sous toutes les formes pour le retrait du projet de décret et à inscrire dans leurs décisions si possibles unitaires la préparation de ce rassemblement.**